



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 33

Votants : 34 (dont 1 procuration)

N° 2

OBJET :

**ETUDE POUR LA
RECONQUETE DES
CENTRES BOURGS DE
VICHY COMMUNAUTE**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
DEPARTEMENTALE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 23 OCT. 2020

Publiée ou notifiée

le : 23 OCT. 2020

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

Mmes et MM. C. BARDOT - J. KUCHNA – M. CHARASSE - N. COULANGE – M. MARIEN – N. CHAMOIX BOUILLON – JM. GERMANANGUE - M. MORGAND – B. AGUIAR – C. BENOIT – JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – E. BARGE – P. SEROR – L. DUFRAISE – O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – T. WIRTH - T. LAPLACE – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – S. BRUNO - C. BOUARD – J. ALMAZAN - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MM. et Mmes E. CUISSET – JS. LALOY – F. SENNEPIN, Vice-Présidents

MM. et Mmes F. SZYPULA – F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – V. TRIBOULET – P. BONNET, Conseillers Délégués

Absent ayant donné procuration :

M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 24 octobre 2019 relative au lancement de la première phase d'étude centres bourgs pour 14 communes et à la sollicitation d'une subvention départementale spécifique,

Vu le dispositif de reconquête des centres villes et centres bourgs par le Département de l'Allier, qui permet notamment de financer à hauteur de 60 % les études avant travaux,

Vu l'avis d'appel public à concurrence du 1^{er} octobre 2020 pour la réalisation d'une étude pour la reconquête des centres villes centre bourgs de Vichy Communauté (seconde phase),

Considérant la nécessité pour Vichy Communauté et de ses communes d'engager une politique forte de reconquête de ses centres bourgs,

Considérant que les communes d'Arfeuilles, Arronnes, Bellerive-sur-Allier, Châtel-Montagne, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Vieux, Ferrières-sur-Sichon, Hauterive, Le Vernet, Saint-Nicolas-des-Biefs, Saint-Yorre, Seuillet, Vendat se sont engagés en décembre dernier dans la première phase pour reconquérir leur centre-bourg/ville, ainsi que les communes de Cusset, Saint-Germain-des-Fossés et Vichy qui avaient commencé leur étude et qui ont intégré le dispositif de Vichy Communauté,

Considérant que l'agglomération, dans cette seconde phase, souhaite réaliser des études avant travaux pour les communes d'Abrest, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Châtelus, Creuzier-le-Neuf, Espinasse-Vozelle, La Chabanne, La Chapelle, La Guillermie, Laprugne, Lavoine, Le Mayet-de-Montagne, Magnet, Mariol, Molles, Nizerolles, Saint-Clément, Saint-Pont, Saint-Rémy-en-Rollat et Serbannes. A l'issue de cette phase, l'ensemble des communes de l'agglomération auront donc, à leur disposition, une vision stratégique et opérationnelle de reconquête de leurs centres bourgs,

Considérant que l'ensemble des communes de Vichy Communauté sont engagées désormais dans cette dynamique de reconquête des cœurs de bourgs, laquelle se traduit par le diagnostic, l'analyse et des orientations spécifiques à chaque bourg, ces études étant menées dans le cadre d'une démarche unifiée et portée par Vichy Communauté. Dans ce cadre, les communes demeurent les seules décisionnaires quant aux actions et ambitions pour leurs centralités respectives,

Considérant le coût des 22 études centres bourgs estimé à 900 000 € HT,

Propose au Bureau Communautaire :

- De solliciter la subvention départementale à hauteur de 60 % de la dépense soit 540 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 22 octobre 2020.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE

Objet de l'acte : 2020 - ETUDE POUR LA RECONQUETE DES CENTRES BOURGS DE VICHY
COMMUNAUTE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

.....

Date de décision: 22/10/2020

Date de réception de l'accusé 23/10/2020

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 22OCT2020_2

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201022-22OCT2020_2-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 2.pdf (99_DE-003-200071363-20201022-22OCT2020_2-DE-
1-1_1.pdf)